



MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de La Motte

**Avis public est par la présente donné par la soussignée,
directrice générale de la municipalité de La Motte :**

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA

MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de La Motte, a été déposé et ledit rôle sera à son deuxième exercice financier, à mon bureau situé au 349, chemin St-Luc à La Motte, le 18 septembre 2025 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel suit un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. d'Abitibi
582, 10^e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #59 de la M.R.C. d'Abitibi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Motte ce dix-huitième jour de septembre de l'an deux mille vingt-cinq


Rachel Cossette
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, directrice générale de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 septembre 2025, entre 10H00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de septembre 2025.

Référence : Rôle d'évaluation foncière de la municipalité de La Motte (2025 - 2026 - 2027)



RACHEL COSSETTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE